

Assistance Protection Juridique

PLAFOND GENERAL DE PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT (TVA. 19.6 % incluse)

Par ordonnance, jugement ou arrêt (y compris la préparation du dossier et la plaidoirie).
Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de téléphone, de déplacement, etc.)
sont inclus dans l'honoraire que nous réglons dans le cadre de ce plafond.

La mise en oeuvre de ce plafond dépend des garanties protection juridique que vous avez souscrites

	EUROS T.T.C.	Soit H.T.
. Tribunal d'Instance et juge de proximité	681 €	569.40
. Tribunal de Grande Instance	930 €	777.59
. Tribunal des Affaires Sociales & Contentieux Technique	622 €	520.07
. Conseil des Prud'hommes :		
- audience de Conciliation (sans conciliation)	311 €	260.03
- audience de Conciliation (avec conciliation)	977 €	816.89
- audience de Jugement	977 €	816.89
. Tribunal de Commerce	863 €	721.57
. Tribunal Administratif	933 €	780.10
- Conseil de discipline (sans levée des sanctions)	311 €	260.03
- Conseil de discipline (avec levée des sanctions)	933 €	780.10
. Juge de l'Expropriation	821 €	686.45
. Tribunal de Police :		
- 1ère à 4ème classe	278 €	232.44
- 5ème classe	797 €	666.39
. Tribunal Correctionnel :		
- hors mise en examen de l'assuré	830 €	693.98
- mise en examen de l'assuré, incluant un forfait de 15 heures d'assistance à instruction	3 470 €	2 901.34
. Cour d'Assises et Cour d'Assises des Mineurs	1 040 € <i>par journée</i>	869.57
. Cour d'Assises (mise en examen de l'assuré, incluant un forfait de 15h d'assistance à instruction) journée d'audience supplémentaire = plafond "cour d'assises"	4 370 €	3 653.85
. Chambre d'instruction et juridiction d'application des peines	531 €	443.98
. Assistance à garde à vue (si entre 20h et 6h, week-end et jour férié, honoraire doublé)	119 € <i>par heure</i>	99.50
. Témoin assisté (forfait 5h)	597 €	499.16
. Composition pénale, présentation au procureur	650 €	543.48
. Médiation (pénale et civile), conciliateur	650 €	543.48
. CIVI	660 €	551.84
. Commission	278 €	232.37
. Tribunal Paritaire des baux ruraux :		
- audience de conciliation	278 €	232.37
- audience de jugement	529€	442.31
. Autres juridictions de 1ère instance	797 €	666.39
. Cour d'Appel :		
- affaire plaidée en 1ère instance	829 €	693.14
- affaire non plaidée en 1ère instance	987 €	825.25
. Recours devant le 1er Président de la Cour d'Appel	701 €	586.12
. Cour de Cassation et Conseil d'Etat :		
- en demande	2 350 €	1 964.88
- en défense	2 080 €	1 739.13
. Juridictions Européennes	1 279 €	1 069.40
. Référé (dont référé suspension) et Juge de l'Exécution	540 €	451.51
. Ordonnance du Juge de la mise en état	540 €	451.51
. Suivi expertise judiciaire (forfait)	164 €	137.04
. Assistance à expertise/instruction (toutes juridictions)	119 € <i>par heure</i>	99.59
. Démarches au Parquet	105 €	87.67
. Ordonnances (notamment sur requête gracieuse) (forfait)	304 €	254.18
. Rédaction de plainte avec constitution de partie civile	304 €	254.18
. Frais de photocopies (forfait par affaire confiée)	6 €	5.11
. Intervention amiable art. L 127-2-3	204 €	170.23
. Supplément Transaction suite intervention amiable art. L 127-2-3	305 €	255.35
. Transaction : hors art. L 127-2-3 : honoraire réglé dans le cadre du plafond de prise en charge correspondant à une affaire plaidée devant la juridiction compétente.		
. Transaction ou désistement hors avocat : 50 % des honoraires d'une affaire plaidée.		

Janvier 2008